



Mise à jour sur les activités de l'entreprise

Montréal, La Corporation Éco-Minière St-Georges (CSE: SX) (OTCQB: SXOOF) (FSE: 85G1) souhaite faire le point sur le progrès dans ses opérations de recyclage de batteries et sur ses autres initiatives.

EVSX

Batteries

Selon les termes de l'approbation environnementale délivrée à EVSX par le ministère de l'environnement, de la conservation et des parcs, l'assurance financière requise par le ministère est maintenant en place, ayant été acceptée sous la forme d'une garantie entièrement en espèces.

EVSX est maintenant dans le processus de mise en service de sa ligne industrielle de 4,200 tonnes par an à Thorold en Ontario, pour une inspection finale par les autorités réglementaires pertinentes.

La direction négocie actuellement la forme des allocations de batteries avec ses sponsors et partenaires. Elle a également réactivé les discussions avec les fournisseurs qui ont besoin de crédits de recyclage. L'objectif est d'utiliser les résultats obtenus au cours des trois premiers mois des opérations de traitement de batteries pour aider à financer l'installation de la première des plus grandes lignes à chimie multiples entreposées à Thorold.

Des entités disposant d'importants volumes de batteries au lithium sollicitent EVSX pour qu'elle leur fournisse une capacité de traitement. Après avoir obtenu une mise à jour de ses permis opérationnels et environnementaux, la société sera mieux positionnée pour pénétrer ce segment de marché. Cela devrait se produire après avoir accumulé plusieurs mois de données financières et techniques provenant de l'exploitation de sa ligne industrielle alcaline.

La direction prévoit maintenant d'utiliser l'usine de Thorold comme démonstration.

Tous les projets d'expansion en dehors de Thorold devraient être réalisés par l'intermédiaire de partenaires, de coentreprises ou d'accords de licence. Les discussions étant à différents stades, la société donne la priorité aux partenariats potentiels avec des entités privées et parapubliques disposant d'une voie claire et rapide pour l'obtention de permis et dans des exploitations adjacentes ou complémentaires déjà établies.

Métallurgie St-Georges

Libérer les ressources de gestion

EVSX est le point d'entrée de la société dans l'approvisionnement de concentré de minéraux critiques (« blackmass ») pour Métallurgie St-Georges (SXM), où les marges devraient être beaucoup plus importantes. Bien que l'expérience industrielle existe au sein de la gestion actuelle, EVSX devrait faire la transition de la gestion actuelle aux opérateurs embauchés à l'avenir. Ceci va permettre à l'équipe de gestion de se concentrer sur le déploiement du processus métallurgique où l'expertise n'est pas interchangeable.

Accord sur les micronutriments et la régénération des sols

SXM a conclu un accord avec un groupe d'agriculteurs industriels pour traiter les deux premières années de blackmass, principalement composée de manganèse, de zinc et d'hydroxyde de potassium, que les opérations d'EVSX produiront. Les partenaires prévoient de créer une coentreprise à l'issue de la période d'essai initiale. La conception du mélange de produits et la demande de certification gouvernementale permettront à la coentreprise de vendre ses mélanges de micronutriments et de régénérateurs de sol à haute valeur ajoutée aux grandes surfaces. Les recherches initiales démontrent que, dans certains contextes, ces produits pourraient rapporter davantage que la production de ferromanganèse et de zinc. Les partenaires auront ainsi la possibilité d'acheminer le blackmass vers les opérations les plus rentables en fonction des conditions du marché.

Filiale américaine

Métallurgie St-Georges prévoit de créer une filiale américaine qui lui permettra de répondre à certaines des exigences des subventions du Titre III du Département de la Défense des États-Unis.

Accord de licence pour la technologie du lithium

La Corporation aimerait également annoncer qu'elle a conclu une entente exclusive avec LiOH Corp, une société créée pour financer et commercialiser la technologie du lithium de SXM. Frank Dumas, un officier de St-Georges, est le président de la société et certains dirigeants, administrateurs et actionnaires de St-Georges sont devenus actionnaires de la nouvelle entité.

La licence de propriété intellectuelle n'est pas transférable et se limite exclusivement au traitement des matières premières minières. Les opérations hybrides, à partir du blackmass des batteries, du recyclage des métaux et d'autres sources minérales supplémentées par du matériel minier primaire, ne font pas partie de la licence et devraient toujours être exploitées par SXM.

LiOH est responsable de tous les décaissements nécessaires au financement et à l'exploitation des opérations initiales de nitrate de lithium et d'hydroxyde de lithium. Le budget initial prévoit des dépenses de 5 à 8 millions de dollars. Aucun engagement en espèces de la part de SXM n'est requis. Les fabricants d'équipement et les gouvernements devraient contribuer à une partie du financement.

St-Georges n'aura pas à lever de fonds pour cette opération, et sa contribution se limite à l'accès à ses scientifiques et à son équipe d'innovation. LiOH financera tout défi potentiel en matière de propriété intellectuelle. Un calendrier établi par les partenaires prévoit la diffusion d'une étude de faisabilité et le démarrage des travaux d'ingénierie préliminaire pour l'usine industrielle d'ici le 31 mars 2027.

St-Georges recevra 8 % des actions en circulation de LiOH soit au moment de l'introduction en bourse, soit au début de l'exploitation commerciale qui coïncide avec le début des paiements réguliers de redevances.

LiOH paiera une redevance initiale de 125 000 \$ avant la fin de l'année et paiera des redevances anticipées de 125 000 \$ chaque année jusqu'au début des opérations commerciales.

Calcul des redevances

Pour l'ensemble de ses opérations, LiOH doit payer à SX les redevances suivantes :

Pour la période allant de la date à laquelle LiOH commence à traiter des matières riches en lithium jusqu'à la date à laquelle les opérations cumulées ont atteint l'étape de 10 000 tonnes de matières riches en lithium traitées dans le cadre de la fabrication du produit sous licence (la « première redevance »), aucune redevance n'est due.

Pour la période commençant à la date à laquelle LiOH atteint l'étape initiale de 10 000 tonnes de matériaux riche en lithium traités et jusqu'à les 250 000 tonnes de matériaux contenant du lithium traités annuellement, les redevances dues par trimestre seront égales à trois pour cent (3 %) du chiffre d'affaires net du produit sous licence fabriqué et vendu au cours du trimestre concerné et au moment où le paiement du produit est reçu.

Pour la période commençant à partir de la deuxième étape où LiOH atteint une production annuelle de traitement de matériaux riche en lithium supérieure aux 250 000 tonnes annuelles initiales, la production excédentaire sera soumise à une redevance excédentaire (« deuxième redevance »). Les redevances excédentaires dues par trimestre seront augmentées de deux pour cent (2 %) pour un total cumulé de cinq pour cent (5 %) des ventes nettes du produit sous licence fabriqué et vendu au cours du trimestre concerné sur le matériau excédentaire, sans effet sur la production initiale de 250 000 tonnes de matériaux riche en lithium, qui restera soumise à la structure de paiement des premières redevances et demeurera de trois pour cent (3 %).

Les redevances seront calculées et cumulées sur une base trimestrielle et au prorata, selon le cas, par année civile [(c'est-à-dire le 31 mars, le 30 juin, le 30 septembre et le 31 décembre)] et LiOH paiera à SX tous les montants impayés dans les trente (30) jours de la réception du paiement pour les produits vendus. LiOH remettra un sommaire commercial pour chaque trimestre qui résume, entre autres, le montant brut facturé et le calcul des ventes nettes pour les produits sous licence. Chaque paiement est accompagné d'un relevé indiquant le calcul des redevances pour chaque usine en activité.

Droit de rachat sur la « **deuxième redevance** » :

Pendant la deuxième période de redevances, en tout temps après qu'une usine a atteint un niveau de traitement de 250 000 tonnes ou plus de spodumène dans le cadre de la fabrication de produits sous licence, LiOH a le droit (« l'option de rachat des redevances ») de racheter une partie du droit, du titre et de l'intérêt de SX dans les redevances en vertu des présentes en contrepartie du paiement à CA de 25 000 000 \$ (le « prix de rachat »). Sur paiement du prix de rachat, les redevances seront réduites de cinq pour cent (5 %) des ventes nettes à trois pour cent (3 %) des ventes nettes. LiOH peut exercer l'option de rachat de redevances en remettant à SX un avis écrit d'exercice (« l'avis de rachat de redevances ») à tout moment et le rachat de la deuxième redevance entrera en vigueur le premier jour du trimestre suivant. Par la suite, les redevances prévues à l'article 3.2.1(C) seront réduites à trois pour cent (3 %) pour le reste de la deuxième période de redevances.

H2SX

Usine de démonstration

La société travaille sur un financement de 7,5 millions de dollars américains pour lequel elle a reçu un intérêt et commence à faire les vérifications préalables auprès des institutions. Les opérations en cours consistent à mettre en place l'usine de démonstration à Séoul, en Corée du Sud. H2SX devrait contribuer à parts égales au budget proposé pour la mise en opération de l'usine avec son partenaire coréen et le gouvernement sud-coréen.

Dilution de la participation

St-Georges s'attend à ce que sa position soit diluée par le financement actuel et pourrait également vendre des portions de sa participation afin de demeurer sous la barre des 20% de l'équité totale de H2SX.

Nouvelle propriété intellectuelle

H2SX s'attend à recevoir une licence exclusive et perpétuelle pour deux nouveaux brevets provisoires couvrant une méthode nouvellement découverte pour fabriquer du carbone de qualité batterie avec de l'hydrogène généré par le méthane comme sous-produit.

La Corporation Éco-Minière St-Georges

Exploration au Québec

Un communiqué de presse plus détaillé couvrant les opérations à Manicouagan, une mise à jour sur les permis et des rapports techniques NI 43-101, ainsi que les plans d'exploration pour 2024 sera publié. Il comprendra également les premières observations sur une découverte potentielle de niobium qui prend forme sur le projet de niobium et de minéraux critiques Notre-Dame.

Iceland Resources

IR est en train d'achever les vérifications préalables avec les entreprises qui ont manifesté leur intérêt à investir directement dans son capital avant sa proposition de scission par le biais d'un plan d'arrangement et la cotation de ses actions en Europe et en Amérique du Nord. La société est en train de former une équipe d'administrateurs et de cadres expérimentés pour préparer sa prochaine phase de développement.

Autres développements

Fenix Battery Metals Inc.

La Corporation négocie actuellement avec FeNiX Battery Metals, une société dirigée par Enrico Di Cesare, administrateur et officier de St-Georges, et s'attend à conclure un accord détaillé avec elle. FeNiX serait responsable du financement de toutes ses opérations. St-Georges recevrait un paiement en actions de FeNiX avant l'introduction en bourse. FeNiX a mis au point des technologies métallurgiques qui pourraient améliorer considérablement les résultats et le bilan environnemental de l'industrie de fer et d'acier. Les développements pour le ferronickel et le ferromanganèse sont d'un intérêt stratégique pour l'écosystème de St-Georges.

Offre de Financement

La Corporation prévoit d'annoncer une offre de financement de 500 000 à 750 000 dollars sous la forme d'une débenture convertible assortie de deux demi-bons de souscription par tranche d'une valeur unitaire de 0,10 dollar. Le mécanisme de conversion sera une décote par rapport au prix du marché au moment de la conversion. Les intérêts seront payés en actions de la Corporation sur une base trimestrielle. La Corporation prévoit d'annoncer les détails du financement dans un prochain communiqué de presse. Le produit sera utilisé pour le lancement des opérations à l'usine de Thorold, en Ontario, et à des fins administratives.

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

'Neha Edah Tally'

NEHA EDAH TALLY

Secrétaire Corporative de la Corporation Éco-Minière St-Georges

À propos de la corporation Éco-Minière St-Georges

St-Georges développe de nouvelles technologies pour résoudre certains des problèmes environnementaux les plus courants dans le secteur minier, notamment la récupération des métaux et le recyclage complet des batteries. La corporation explore pour le nickel et les ÉGP sur ses projets Manicouagan et Julie sur la Côte-Nord du Québec, et détient plusieurs projets d'exploration minière en Islande, dont le projet aurifère Thor. La corporation est basée à Montréal et les actions sont cotée en bourse sur le CSE (Bourse des Valeurs Canadiennes) sous le symbole SX, sur l'OTC aux États-Unis sous le symbole SXOOF et sur la Bourse de Francfort sous le symbole 85G1.

Consultez le site Web de la corporation : <https://stgeorgesecomining.com/fr/>

Pour toute information supplémentaire ou questions : public@stgeorgesecomining.com

La Bourse des valeurs canadiennes (CSE) n'a pas examiné ce communiqué et n'accepte aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude de son contenu.